

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 14 septembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)  
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)

Absents :

M. Mathieu GOYON  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL  
 M. Petelo SAO

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Monsieur Frédéric PARENT est désigné secrétaire de séance.

Abstentions :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Nina JULIÉ, Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, M. Frédéric PARENT et M. Mickael LELONG.

RENDANT COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA  
DELEGATION DE COMPÉTENCES ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 21 septembre 2023,**

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.122-20 et suivants L. 221-4,  
Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal,  
Vu la délibération n°24/22/III du 24 mars 2022 portant modification de la délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal,  
Vu la note explicative de synthèse n° 68/2023 du 14 septembre 2023,  
Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.122-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie formalisées par les arrêtés suivants dont les copies sont annexées à la présente :

- **N°319/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Cabaret on Broadway pour l'organisation de son spectacle prévu du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- **N°321/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Madame Marie-Claire DAWANO pour un repas le 10 juin 2023.
- **N°322/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à l'association église évangélique en langue de Wallis et Futuna pour un conférence, les 12 et 13 août 2023.
- **N°324/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la place des Accords et du matériel de la Ville du Mont-Dore, applicables à la société Pacific Fair pour la tenue du marché de Noël prévu du 1<sup>er</sup> au 03 décembre 2023.
- **N°335/23 du 07 juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à Espace Danse pour son spectacle prévu du 27 au 28 octobre 2023.
- **N°336/23 du 07 juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à Madame Nathalie MULLER pour son spectacle prévu du 25 et 27 août 2023.
- **N°337/23 du 07 juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à la Société ABC NC pour une conférence le 02 juin 2023.

- **N°339/23 du 08 juin 2023,**  
Accordant la gratuité pour l'utilisation de la Maison Pour Tous de Shohn située à la Coulée au Mont-Dore en faveur de l'association Red Ground pour la tenue de répétition de musique.
- **N°342/23 du 12 juin 2023,**  
Modifiant l'arrêté n°321/23 du 01/06/23 fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore applicables à Madame Marie-Claire DAWANO pour son repas d'anniversaire prévu le 10 juin 2023.
- **N°344/23 du 12 juin 2023,**  
Autorisant un emprunt auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie.
- **N°345/23 du 12 juin 2023,**  
Autorisant un crédit relais sur subvention d'investissement auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie.
- **N°348/23 du 14 juin 2023,**  
Abrogeant l'arrêté n°249/23 fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Monsieur Pascal VAINIPO pour un événement familial le 07 octobre 2023.
- **N°349/23 du 14 juin 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à la SARL NIVANE pour son spectacle prévu du 20 au 23 juin 2023.
- **N°358/23 du 19 juin 2023,**  
Autorisant un emprunt auprès de l'Agence Française de Développement.
- **N°366/23 du 20 juin 2023,**  
Accordant la gratuité d'une salle de l'antenne de proximité de Saint-Louis au Mont-Dore au profit de la fondation "Xérè Prony Ressources" New Caledonia pour la tenue de permanences mensuelles en 2023.
- **N°407/23 du 10 juillet 2023,**  
Modifiant l'arrêté n°344/23 du 12 juin 2023 autorisant un emprunt auprès de la BNC.
- **N°408/23 du 11 juillet 2023,**  
Fixant les tarifs des droits d'entrée applicables à l'élection Miss et Mister Jeunesse Mont-Dore organisés au centre culturel du Mont-Dore pour le 13 juillet 2023.
- **N°424/23 du 19 juillet 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, applicables au groupe politique "Le Rassemblement les Républicains", le 20 juillet 2023.
- **N°445/23 du 25 juillet 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition du stade Boewa sis à Boulari applicables à l'école internationale James Cook, le 28 juillet 2023.
- **N°446/23 du 25 juillet 2023,**  
Accordant la gratuité pour l'utilisation du parc de la Coulée situé au Mont-Dore en faveur de l'APE du Groupe Scolaire de Plum pour un vide grenier le 29 juillet 2023.
- **N°450/23 du 27 juillet 2023,**  
Mise à disposition de la Case des communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à la Ligue de Rugby de Nouvelle-Calédonie, le 30 juillet 2023.
- **N°453/23 du 28 juillet 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au profit de l'association "les mamans roses" le 09 juillet 2023.

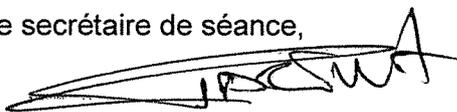
- **N°454/23 du 28 juillet 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés applicables à Monsieur Gael SONG pour un mariage prévu le 20 octobre 2023.
- **N°463/23 du 31 juillet 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel, les jardins du complexe Victorin Boewa et de la halle des sports applicables à la société GBNC pour sa journée Evergreen GBNC prévu le 25 août 2023.
- **N°469/23 du 02 août 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables au collège de Magenta pour son spectacle prévu le 14 novembre 2023.
- **N°470/23 du 02 août 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Madame Caroline KAIMOA pour un anniversaire prévu le 07 octobre 2023.
- **N°478/23 du 11 août 2023,**  
Modifiant l'arrêté 143/23 du 09/03/2023 fixant les frais de mise à disposition de la salle de danse du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Tahiti Ori pour la tenue de cours privé de danse polynésienne, durant l'année 2023.
- **N°488/23 du 18 août 2023,**  
Mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville au Kiwanis Club du Mont-Dore, le 09 septembre 2023.
- **N°513/23 du 28 août 2023,**  
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au profit du collège de Boulari le 07 novembre 2023.
- **N°514/23 du 28 août 2023,**  
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au profit du Groupe Scolaire de la Briqueterie, le 23 novembre 2023.
- **N°515/23 du 28 août 2023,**  
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au profit de l'école les Dauphins, le 04 décembre 2023.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEPTEMBRE 2023

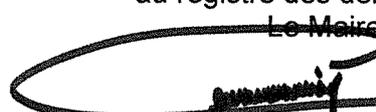
Le secrétaire de séance,



Frédéric PARENT

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire



Eddie LECOURIEUX



## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal.

P.J : Projet de délibération.

Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre de l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ **Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :**

- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Cabaret on Broadway pour l'organisation de son spectacle prévu du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (arrêté n°319/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023) ;
- la salle des Communautés à Madame Marie-Claire DAWANO pour un repas le 10 juin 2023 (arrêté n°321/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023) ;
- la salle des Communautés à l'association église évangélique en langue de Wallis et Futuna pour un conférence, les 12 et 13 août 2023 (arrêté n°322/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023) ;
- la place des Accords et du matériel de la Ville du Mont-Dore à la société Pacific Fair pour la tenue du marché de Noël prévu du 1<sup>er</sup> au 03 décembre 2023 (arrêté n°324/23 du 1<sup>er</sup> juin 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à Espace Danse pour son spectacle prévu du 27 au 28 octobre 2023 (arrêté n°335/23 du 07 juin 2023) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Madame Nathalie MULLER pour son spectacle prévu du 25 et 27 août 2023 (arrêté n°336/23 du 07 juin 2023) ;
- la salle des Communautés à la Société ABC NC pour une conférence le 02 juin 2023 (arrêté n°337/23 du 07 juin 2023) ;
- la Maison Pour Tous de Shohn située à la Coulée au Mont-Dore à l'association Red Ground pour la tenue de répétition de musique (arrêté n°339/23 du 08 juin 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la SARL NIVANE pour son spectacle prévu du 20 au 23 juin 2023 (arrêté n°349/23 du 14 juin 2023) ;
- la salle de l'antenne de proximité de Saint-Louis au Mont-Dore à la fondation "Xérè Prony Ressources" New Caledonia pour la tenue de permanences mensuelles en 2023 (arrêté n°366/23 du 20 juin 2023) ;
- la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville au groupe politique "Le Rassemblement les Républicains", le 20 juillet 2023 (arrêté n°424/23 du 19 juillet 2023) ;

- du stade Boewa sis à Boulari à l'école internationale James Cook, le 28 juillet 2023 (arrêté n°445/23 du 25 juillet 2023) ;
- du parc de la Coulée situé au Mont-Dore à l'APE du Groupe Scolaire de Plum pour un vide grenier le 29 juillet 2023 (arrêté n°446/23 du 25 juillet 2023) ;
- la Case des communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à la Ligue de Rugby de Nouvelle-Calédonie, le 30 juillet 202 (arrêté n°450/23 du 27 juillet 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association "les mamans roses" le 09 juillet 2023 (arrêté n°453/23 du 28 juillet 2023) ;
- la salle des communautés à Monsieur Gael SONG pour un mariage prévu le 20 octobre 2023 (arrêté n°454/23 du 28 juillet 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel, les jardins du complexe Victorin Boewa et de la halle des sports à la société GBNC pour sa journée Evergreen GBNC prévu le 25 août 2023 (arrêté n°463/23 du 31 juillet 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au collège de Magenta pour son spectacle prévu le 14 novembre 2023 (arrêté n°469/23 du 02 août 2023) ;
- la salle des Communautés à Madame Caroline KAIMOA pour un anniversaire prévu le 07 octobre 2023 (arrêté n°470/23 du 02 août 2023) ;
- la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville au Kiwanis Club du Mont-Dore, le 09 septembre 2023 (arrêté n°488/23 du 18 août 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au collège de Boulari le 07 novembre 2023 (arrêté n°513/23 du 28 août 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au Groupe Scolaire de la Briqueterie, le 23 novembre 2023 (arrêté n°514/23 du 28 août 2023) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école les Dauphins, le 04 décembre 2023 (arrêté n°515/23 du 28 août 2023).

➤ **Tarifs et droits d'entrée :**

- A l'élection Miss et Mister Jeunesse Mont-Dore organisés au centre culturel du Mont-Dore pour le 13 juillet 2023 (arrêté n°408/23 du 11 juillet 2023).

➤ **Modifications :**

- de l'arrêté n°321/23 du 01/06/23 fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore applicables à Madame Marie-Claire DAWANO pour son repas d'anniversaire prévu le 10 juin 2023 (arrêté n°342/23 du 12 juin 2023) ;
- de l'arrêté n°344/23 du 12 juin 2023 autorisant un emprunt auprès de la BNC (arrêté n°407/23 du 10 juillet 2023) ;
- de l'arrêté 143/23 du 09/03/2023 fixant les frais de mise à disposition de la salle de danse du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Tahiti Ori pour la tenue de cours privé de danse polynésienne, durant l'année 2023 (arrêté n°478/23 du 11 août 2023).

➤ **Abrogation :**

- de l'arrêté n°249/23 fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Monsieur Pascal VAINIPO pour un événement familial le 07 octobre 2023 (arrêté n°348/23 du 14 juin 2023) ;

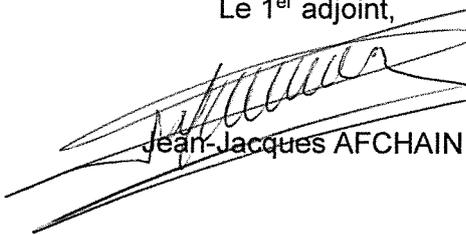
➤ **Emprunt :**

- auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (arrêté n°344/23 du 12 juin 2023) ;
- auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (arrêté n°345/23 du 12 juin 2023) ;
- auprès de l'Agence Française de Développement (arrêté n°358/23 du 19 juin 2023).

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 14 SEP. 2023

Pour le Maire empêché et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,

  
Jean-Jacques AFCHAIN

